

Pour citer cet article : Droz Giglio, C., Challet Jeanneret, A., Desaulles, K., & Lehmann, R. (2024). Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages dans le canton de Neuchâtel : développer une vision commune et coconstruite des pratiques évaluatives. *La Revue LEeE*, 8. <https://doi.org/10.48325/rleee.008.04>

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

*Développer une vision commune et coconstruite des pratiques
évaluatives*

Christiane DROZ GIGLIO, Annick CHALLET JEANNERET, Kim
DESAULES, Raphaël LEHMANN

Version de la publication : mars 2024
Évaluation ouverte et collaborative

Rétroacteur·rices : Dominique Broussal et membres du réseau IEAN-CH

Résumé

En 2021, la brochure *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* a été éditée par le canton de Neuchâtel (Suisse). L'article présente le processus d'écriture de ce texte. À la suite de modifications apportées par la rénovation structurelle du cycle 3, de nombreux questionnements sur l'évaluation ont émergé de la part d'enseignant·es du secondaire 1. Pour y répondre, le groupe de travail mandaté par le département cantonal, constitué de responsables de l'enseignement, de membres de direction et de représentant·es des syndicats des enseignant·es, ont corédigé un texte visant à accompagner les pratiques évaluatives au cycle 3. Avec la volonté politique de redéfinir le cadre général de l'évaluation en repositionnant l'évaluation dans sa fonction pédagogique comme levier pour soutenir les élèves de la 1^e à la 11^e année, le texte initialement destiné au cycle 3 a été adapté et étendu à l'ensemble de la scolarité. Les *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* cherche à développer une culture commune prenant en compte le passage à une évaluation des compétences, à encourager l'évaluation pour soutenir les apprentissages et à adapter l'évaluation en fonction des apprentissages des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour que les démarches évaluatives des enseignant·es puissent être en adéquation avec les principes de la politique cantonale décrits, il semble

nécessaire de poursuivre la dynamique de formation « en continu » dans les établissements sur des thématiques liées à l'évaluation, de revoir les règlements cantonaux et de poursuivre le développement d'outils exemplifiant des pratiques évaluatives.

Mots-clés : évaluation pour apprendre, ligne politique, pratiques évaluatives

Abstract

In 2021, the canton of Neuchâtel (Switzerland) published a brochure entitled *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* (hereafter *LDE*). The article presents the process of writing this text. Initially meant to answer questions about assessment arising from secondary school teachers after the structural reform of the 3rd cycle, the text was adapted and extended to cover all levels. The government mandated a working group, made of education officials, headmasters and representatives of teachers' unions, to write guidelines on assessment practices at the secondary level. This co-authored document was edited and reworked to factor in the political will to redefine the general framework for assessment and reposition it as a pedagogical lever to support student learning in grades 1 to 11. The *LDE* aim to develop a common culture that takes into account the shift to competency-based assessment, encourages assessment for learning, and adapts assessment to the learning abilities of students with special educational needs. For teachers' practices to be in line with the policy described in the *LDE*, it seems necessary to maintain continuing education on assessment-related topics in schools, to review cantonal regulations and to develop further tools exemplifying assessment practices.

Keywords: assessment for learning, policy, assessment practices

1. Introduction

Cet article porte sur la co-rédaction de la brochure *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* (ci-après, *LDE*), éditée par le Canton de Neuchâtel en mars 2021. Ce texte a pour vocation de définir le cadre général dans lequel s'inscrit l'évaluation à l'école obligatoire. Si des réformes ont déjà été entreprises dans ce sens au cycle 1 et jusqu'en 7^e année au cycle 2, ces grands principes doivent encore être intégrés dans les bases légales régissant les années 8 à 11. Une cohérence des pratiques évaluatives en lien avec les *LDE* sur l'ensemble de la scolarité obligatoire est à présent activement recherchée.

2. Contexte

2.1 L'évaluation dans le canton de Neuchâtel

Constitué des 11 premières années d'école (degré primaire et secondaire 1), le système évaluatif de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel est scindé en deux parties. La première s'étend de la 1^e année (élèves de quatre ans) à la 7^e année. Elle est construite sur une logique de cycle. Cette évaluation des apprentissages repose essentiellement sur une perspective herméneutique pour rendre compte de la progression des apprentissages tout



au long du cycle. En fin de cycle, les informations recueillies permettent de prendre des décisions administratives, avec l'attribution d'un code de fin d'année en vue de la poursuite de la scolarité. La deuxième partie s'étend de la 8^e (élèves de 11 ans) à la 11^e année (élèves de 15 ans). Cette période de la scolarité est rythmée par des moments de certification et d'orientation à l'année, voire au semestre. Les décisions de certification et d'orientation sont basées sur une démarche d'évaluation sommative, avec l'attribution de notes aux apprentissages (échelle de 1 à 6).

Sur le plan de l'évaluation, ce découpage correspond partiellement à celui voulu par le plan d'études romand (PER) introduit en 2011. Les règlements cantonaux pour l'évaluation ont été adaptés de la 1^e à la 7^e année, ce qui n'est pas encore le cas de la 8^e à la 11^e année. Dans l'attente de l'adaptation du règlement de la 8^e année pour l'inscrire dans la continuité du cycle 2, celui-ci a été extrapolé du règlement antérieur qui régissait l'école secondaire 1 (années 8 à 11). Le règlement concernant l'école secondaire est quant à lui devenu le règlement du cycle 3.

Parallèlement, le canton de Neuchâtel a repensé son système de sélection. Jusqu'alors, les élèves étaient orientés à la fin de la 8^e année dans une des trois filières : maturités (la plus exigeante), moderne et préprofessionnelle. Seuls les élèves sortant de la 11^e année de la filière de maturités pouvaient intégrer un cursus académique dans un lycée. Aujourd'hui, dès la fin de la 8^e année, les élèves sont orientés (ou réorientés en cours d'année et en fin d'année) dans les niveaux 1 (moins exigeant) ou 2 (plus exigeant) dans les disciplines à niveaux que sont le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques et les sciences de la nature. Le profil de l'élève détermine ensuite la possibilité d'entrer ou non dans certaines formations du post-obligatoire.

Malgré son appartenance au cycle 2, le statut de la 8^e année reste problématique sur le plan de l'évaluation, les modalités d'évaluation étant identiques à celles pratiquées au cycle 3. Malgré une volonté commune de trouver une solution pour régler le statut de la 8^e année, les partenaires restent partagés sur la place accordée à l'évaluation notée. De plus, l'orientation des élèves dans les disciplines à niveaux (8-11) a vite soulevé des questions fondamentales en matière d'évaluation.

Devant la difficulté des parties prenantes à se comprendre lorsque l'on parle d'évaluation, la cheffe du Département de l'école et de la famille a donné son accord en 2020 pour la mise sur pied d'une formation continue obligatoire à l'évaluation pour l'ensemble des enseignant·es du canton (environ 2000 personnes concernées) dans la perspective de construire un langage commun et des visions partagées de l'évaluation. Cette volonté politique s'est aussi concrétisée dans l'édition, en mars 2021, d'un texte fondateur intitulé *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* présentant la politique cantonale en la matière. Le statut de ce document relève de la *soft law* dans le sens où il prodigue des conseils, sans poser d'obligation légale.



Tableau 1

Évolution des bases légales régissant l'évaluation des apprentissages dans le Canton de Neuchâtel

Années de la scolarité	Textes réglementaires avant introduction du PER et rénovation du cycle 3	Nouveau découpage des cycles (2011)	Textes réglementaires en 2022	Développement futur	Viser une cohérence
1 ^e année	Néant	Cycle 1	Arrêté concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1, 2014	Toiletage	
2 ^e année					
3 ^e année					
4 ^e année	Arrêté définissant les modalités d'appréciation du travail des élèves et les critères de promotion dans l'enseignement primaire ¹ , 2005	Cycle 2	Arrêté concernant le cycle 2 et l'évaluation des apprentissages de l'élève dans les années 5 à 7 de la scolarité obligatoire, 2015	Création d'un règlement unique pour le cycle 2	
5 ^e année					
6 ^e année					
7 ^e année	Règlement concernant les conditions d'admission, d'orientation, de promotion et de passage dans l'enseignement secondaire (année d'orientation, sections de maturités, moderne et préprofessionnelle) ² , 2001	Cycle 3	Règlement de la 8^e année de la scolarité obligatoire, 2015	Adaptation du règlement	
8 ^e année					
9 ^e année					
10 ^e année	Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire, 2015	Cycle 3	Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire, 2015	Adaptation du règlement	
11 ^e année					

2.2 Facteurs déclencheurs qui justifient l'écriture du document

Les modifications structurelles apportées par la rénovation du cycle 3 ont fait émerger de nombreux questionnements chez les enseignant·es concernant l'évaluation des apprentissages des élèves de la 8^e à la 11^e année (années durant lesquelles, les décisions administratives sont prises sur la base de moyennes de notes dans les disciplines). Ces questionnements ont été relayés simultanément non seulement dans divers groupes de travail cantonaux, par les directions d'écoles et par les associations professionnelles, mais aussi dans les colloques de disciplines scolaires par les enseignant·es. Les questions portaient notamment sur :

- **La moyenne générale**

De la 8^e année à la 11^e année, la décision de promotion ou non d'un·e élève à l'année suivante se prend uniquement à partir des moyennes générales obtenues dans les

¹ Il est possible de consulter cet arrêté (410.521) en ligne sur le site du [recueil systématique de la législation neuchâteloise](#) (RSN) en revenant à l'état du RSN au 1^{er} janvier 2014.

² Ce règlement (410.515.1) est consultable sur le [RSN](#) selon les mêmes modalités que l'arrêté 410.521.



disciplines. Ces moyennes sont calculées sur la base de notes obtenues (échelle de 1 à 6) sur les travaux de l'élève tout au long de l'année. Les décisions d'orientation et de réorientation dans les niveaux se prennent uniquement à partir des travaux notés. De ce fait, la moyenne générale ne permet pas de prendre en compte une progression des apprentissages de l'élève.

- **La structure du cycle 3**

Avec l'introduction du PER, les attentes fondamentales du cycle 3 sont à atteindre au cours, mais au plus tard à la fin du cycle 3, sur une durée de trois ans. Or, les règlements cantonaux sont en contradiction avec le plan d'études puisqu'ils obligent à prendre des décisions de certification (promotion ou non-promotion) à la fin de chaque année scolaire du cycle 3, sans mentionner d'objectifs attendus à la fin de la 9^e et de la 10^e année.

- **Le lien entre enseignement-apprentissages et évaluation**

Pour se donner les moyens d'évaluer des compétences en lien avec le contenu du PER, les activités tant d'enseignement-apprentissages qu'évaluatives devraient proposer des tâches complexes aux élèves. Cela peut représenter un changement de pratiques pour le corps enseignant et soulever d'éventuels besoins de formation.

- **La construction de la note et du seuil de réussite**

La construction d'une note (échelle de 1 à 6) ne repose pas systématiquement sur des critères liés aux apprentissages contenus dans le PER. Par ailleurs, le barème permettant d'attribuer la note est encore souvent construit après la passation de la tâche évaluative (construction d'une échelle de Gauss ou barème arithmétique).

- **L'orientation et les changements de niveaux**

Le seuil pour passer d'un niveau 1 à un niveau 2 est fixé à une moyenne de 5 pour la discipline concernée. Les enseignant-es ont tendance à attribuer uniquement des notes comprises entre 4 et 5 à la majorité des élèves de niveau 1 pour éviter à l'élève un parcours supposé difficile au niveau 2.

- **Les fonctions et les démarches de l'évaluation**

Les fonctions et les démarches de l'évaluation ne sont pas clairement définies dans les règlements cantonaux et des interprétations différentes sont observées. La fonction certificative de l'évaluation, en tant que prise de décision administrative semble intégrée, même si beaucoup la nomment « évaluation sommative » ; cependant, l'évaluation pour soutenir les apprentissages semble moins évidente à être considérée comme une fonction permettant de prendre des décisions pédagogiques. De plus, les démarches évaluatives se limitent encore souvent aux seules épreuves sommatives.

L'ensemble de ces questions démontre l'ampleur de la problématique et la nécessité d'apporter des clarifications dans un texte cantonal, qui se concrétisera sous l'appellation *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves*.



3. Axes de changement : processus et démarches retenues

Dans cette section, nous présentons les axes de changement retenus et nous décrivons dans l'ordre chronologique le processus et les démarches ayant mené à la publication des LDE.

Les facteurs mentionnés au point précédent ont été débattus par le groupe de pilotage-Évaluation, organe cantonal mandaté par le Département afin de conduire les projets concernant l'évaluation des apprentissages des élèves. Ce groupe de réflexion, force de propositions, est présidé par une inspectrice de l'enseignement obligatoire³. Il est composé d'enseignant·es représentant·es des syndicats, de membres des directions d'écoles, d'un représentant de la formation continue de la Haute École Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) et de collaborateurs du Service de l'enseignement obligatoire (SEO). Entre ses séances plénières, le groupe de pilotage-Évaluation (ci-après GPil) travaille en sous-groupes.

Le sous-groupe de pilotage-Évaluation - Cycle 3 (ci-après, SG-Cy3), composé de la présidente du groupe de pilotage-Évaluation, de deux enseignants du cycle 3 (en tant que représentants des syndicats), d'un directeur de centre scolaire (cycles 1-2-3) et d'un collaborateur du SEO - rédige un texte de manière collective pour accompagner les pratiques évaluatives. Avec la mise en œuvre d'une formation continue des enseignant·es en évaluation, ce texte initialement destiné au cycle 3 est devenu l'embryon d'une ligne cantonale applicable à l'ensemble de la scolarité publié sous le titre, comme vu plus haut, de *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves* (LDE).

Cette ligne cantonale cherche à développer une culture commune qui :

- Prend en compte le passage à une évaluation des compétences alignée avec le contenu du PER et basée sur des critères ;
- Encourage l'évaluation pour soutenir les apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire en observant la progression des apprentissages de l'élève ;
- Adapte l'évaluation en fonction des apprentissages des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- Poursuit la dynamique déjà instaurée de la 1^e à la 7^e année.

Les chapitres contenus dans les LDE présentent les différentes intentions du système d'évaluation, la définition retenue de l'évaluation, cinq axes décrivant la politique évaluative cantonale, un ancrage conceptuel articulé autour de démarches et fonctions de l'évaluation (De Ketele, 2010) et de la qualité d'une évaluation (Roegiers, 2010), des exemples d'adaptation des modalités d'évaluation en fonction des besoins des élèves et un glossaire.

3.1 Rédaction d'un guide pour l'évaluation des apprentissages destiné aux enseignant·es du cycle 3

À partir de septembre 2016, le SG-Cy3 se réunit périodiquement pour rédiger un guide à l'intention des enseignant·es avec une première partie commune (théorie, glossaire, buts visés), puis une deuxième partie contenant des modalités d'application par domaine et par

³ Christiane Droz Giglio, co-auteurice de cet article.



discipline. La deuxième partie est élaborée en collaboration avec les enseignant·es déjà mandaté·es par le SEO dans leur discipline respective. Les membres du groupe de travail souhaitent que ce guide apporte des clarifications pour déterminer des critères permettant aux enseignant·es d'évaluer les connaissances et/ou les compétences de leurs élèves.

Pour débiter l'écriture, la présidente du groupe propose un premier projet inspiré du guide du Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, « [Politique d'évaluation des apprentissages](#) » (2003), adapté au contexte neuchâtelois, tout en prenant en compte l'état de la recherche.

La première version du guide, soumise aux membres, comprend pour la première partie :

- Une partie *introductive* pour expliciter les objectifs du guide ;
- L'apport de quelques aspects théoriques contenant une définition de l'évaluation, le rappel des principes de l'école publique (CIIP, 2003⁴) et leurs liens avec l'évaluation, la prise en compte de situations d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et ce qui est entendu par « évaluation de qualité » ;
- La présentation de *huit fondements sur lesquels repose une évaluation pour soutenir les apprentissages* :
 1. L'évaluation des apprentissages de l'élève est conforme avec le PER ;
 2. Elle relève d'un agir éthique partagé par les différent·es intervenant·es ;
 3. Elle constitue une composante de l'apprentissage ;
 4. Elle repose sur le jugement professionnel de l'enseignant·e ;
 5. Elle s'effectue dans un contexte de collaboration entre différent·es partenaires ;
 6. Elle s'effectue dans le respect des différences ;
 7. Elle favorise le rôle actif de l'élève dans ses activités d'évaluation en cours d'apprentissage ;
 8. L'information de fin de cycle 3 rend compte de l'acquisition des compétences attendues en fin de cycle 3.
- La distinction entre *trois fonctions* (de régulation, certificative, d'orientation) et *trois démarches* principales de l'évaluation (descriptive, sommative et herméneutique) est posée.

Dans un deuxième temps, la deuxième partie du guide proposera *des exemples* pour l'évaluation dans tous les domaines du PER.

Le processus d'élaboration de la deuxième partie du guide est engagé à l'interne du SEO, par la collaboratrice scientifique du domaine de la mesure⁵, avec l'appui d'enseignant·es du SEO⁶ et de la chargée de projets-Évaluation⁷.

⁴ Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

⁵ Annick Challet Jeanneret, co-auteurice de cet article.

⁶ Les chargé·es de mission sont des enseignant·es mandaté·es par le SEO, déchargé·es de leur classe à raison d'une demi-journée, voire d'une journée hebdomadaire (entre 3 et 6 périodes). De manière générale, les chargé·es de mission ont pour mandat de favoriser l'enseignement de leur discipline, de permettre une harmonisation cantonale au niveau des pratiques d'enseignement de la discipline, de veiller à l'introduction des MER dans le respect des approches pédagogiques et didactiques découlant du PER et d'accompagner les réflexions menées par le SEO, en termes d'enseignement et évaluation, en particulier dans le cadre de leur discipline. Pour ce faire, ils/elles travaillent en étroite collaboration avec le/la responsable du SEO de la discipline en question et participent à des séances réunissant des enseignant·es dans les centres scolaires.

⁷ Kim Desaulles, co-auteurice de cet article.



3.2 Évolution du guide du cycle 3

À partir du moment où le premier jet d'écriture est soumis aux membres du SG-Cy3, chaque décision de modification se discute au sein même du groupe. Entre les séances, les enseignant·es représentant·es des syndicats ainsi que les membres des directions se réunissent avec leurs groupes respectifs. Au fil des rencontres, le document évolue sur la forme et sur le fond. Les remarques apportées proviennent des groupes représentés dans le SG-Cy3 par l'intermédiaire des membres du groupe ; et, très souvent, par les membres eux-mêmes. La présidente met à jour le document avant la rencontre suivante en fonction des réflexions et des éléments retenus. Souvent, les modifications sont apportées directement au cours de la rencontre.

Les premières rencontres se focalisent surtout sur l'organisation des chapitres en fonction des contenus. De ce fait, certains éléments sont déplacés, sans être retirés. Puis les réflexions ont lieu plus spécifiquement sur le contenu.

La réflexion commune soulevée par les contenus de la première version du guide met en relief l'hétérogénéité des membres du groupe de travail en termes de connaissances dans le domaine de l'évaluation. De nombreux échanges touchent aussi à des aspects statutaires concernant la profession enseignante. Il est difficile d'avancer dans l'élaboration du guide sans approfondir ce type d'interrogation. En ce qui concerne spécifiquement l'évaluation au cycle 3, les membres se demandent :

- Quelles peuvent être les démarches évaluatives minimales communes à tous les enseignant·es du canton ?
- Faut-il élaborer des consignes concernant l'évaluation sommative, notamment en précisant le nombre d'évaluations possible par jour, par semaine, par année et par discipline ?
- Comment développer une évaluation des compétences, impliquant l'utilisation par l'élève de ressources externes (références, matériel, sources en ligne...) ?
- Comment différencier l'évaluation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ?
- Faut-il imposer une démarche critériée attribuant des indicateurs aux objectifs d'apprentissage ?
- Faut-il apporter des précisions quant aux liens nécessaires entre ce qui est évalué, les enseignements dispensés et le contenu du PER ?
- Comment s'assurer que l'objet d'évaluation est clairement défini et communiqué aux élèves ?

En fonction des réponses apportées, certains des aspects plus génériques pourront entrer dans des règlements cantonaux alors que d'autres seront intégrés dans le guide.

En novembre 2019, le guide élaboré par les membres en est à sa treizième version. Le tableau 2 ci-dessous rend compte des modifications apportées entre la première et la dernière version.



Tableau 2⁸

Évolution de la structure et du contenu du guide « Évaluation des apprentissages » destiné aux enseignant·es du cycle 3 au cours du processus de rédaction.

Version 1 (2016)	Version 13 (2019)
INTRODUCTION	INTRODUCTION
1. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE : ASPECTS THÉORIQUES	1. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE - DE QUOI PARLE-T-ON ?
1.1 Définition	1.2 Définition
1.2 Les principes	1.1 Principes de l'École publique
1.2.1 Prise en compte de situations d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	1.6 Évaluation des apprentissages d'un élève ayant des besoins éducatifs particuliers
	1.6.1 Mise en œuvre de pratiques évaluatives destinées aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers
1.2.2 Une évaluation de qualité	1.5.1 Évaluation de qualité : informations pertinentes, valides et fiables
	1.3 Objectifs visés par l'évaluation des apprentissages
1.3 Les fondements de l'évaluation pour soutenir les apprentissages : 8 principes ⁹	1.4 Lignes directrices de l'évaluation des apprentissages de l'élève
1.4 Les fonctions et démarches de l'évaluation	1.5 Un peu de théorie
	1.5.2 Fonctions de l'évaluation
	1.5.3 Démarches de l'évaluation
	1.5.4 Interprétation soignée des résultats
	1.5.5 Feedback donné à l'élève
	1.5.6 Information donnée aux parents
	1.7 Outils au service de l'enseignant·e
1.5 Les éléments de l'évaluation des apprentissages propres à chaque domaine du plan d'études romand (PER)	2. ÉVALUATION PAR DOMAINE DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND
1.5.1 Les domaines disciplinaires	
1.5.2 Les capacités transversales	
1.5.3 La formation générale	
	GLOSSAIRE
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES
	Annexe 1 – Consignes concernant l'évaluation sommative

⁸ Les éléments mis en évidence en bleu ont été déplacés dans la dernière version, alors que ceux mis en évidence en vert ont fait leur apparition en cours de révision du document.

⁹ Ces huit principes sont énumérés en page 6.



La comparaison de la première version avec la treizième version permet de mettre en avant les éléments débattus lors des rencontres du SG-Cy3, ainsi que le réagencement des contenus et l'ajout de nouvelles sections dans le document. Les modifications apportées se sont cristallisées autour de certaines parties ou thèmes du guide :

1. Introduction

Les membres du groupe souhaitent étayer cette partie en mentionnant la politique évaluative du canton en 5 points (version 13) :

- Encourager les enseignant-es à utiliser régulièrement l'évaluation dans sa fonction de régulation des apprentissages ;
- Encourager les enseignant-es à tenir compte de la progression des apprentissages de l'élève ;
- Prendre des décisions administratives (évaluation certificative) basées sur une évaluation de qualité, dans le but d'éviter les échecs et les réussites abusives ;
- Orienter les élèves en s'appuyant sur une évaluation de qualité ;
- Améliorer les informations données aux parents.

2. Aspects théoriques

Dans la dernière version, le groupe fait apparaître en caractères gras la phrase « Toute évaluation des apprentissages d'un élève fait appel aux principes de l'École publique, conditions de son application », jugée comme élément-clé du lien à établir avec les principes de l'école publique.

De plus, les huit fondements initiaux passent à cinq lignes directrices. Sont maintenus tels quels dans la dernière version, le premier, le deuxième, le quatrième, et le sixième fondement. Le troisième fondement mentionnant que l'évaluation des apprentissages des élèves est une composante de l'apprentissage a été reformulé pour ajouter la notion de mesure des acquis à celle de régulation de l'enseignement. Les trois fondements restants ont été soit intégrés dans le texte décrivant l'un des fondements retenus, soit supprimés. Ainsi :

- Le huitième fondement est venu compléter le contenu du premier ;
- Le cinquième fondement consistant à favoriser les collaborations au sein de l'équipe pédagogique pour garantir le suivi des apprentissages d'un élève dans son intégralité a été supprimé, car jugé irréalisable au cycle 3 par les personnes représentant les syndicats professionnels ;
- Le septième fondement a été intégré dans une autre partie du document abordant la question de la rétroaction à l'élève.

Ensuite, la partie concernant les fonctions et les démarches de l'évaluation (basée sur les travaux de De Ketele) a été conservée et développée. La présentation sous forme de tableau et d'explications a été gardée, car elle schématise les fonctions prescrites de l'évaluation. Le but a ensuite été d'articuler fonctions et démarches, tout en développant ou en proposant des exemples. Finalement, des sections supplémentaires ont été ajoutées :

- Une explication sur l'importance d'une interprétation soignée des résultats ;
- Les feedbacks donnés à l'élève ;
- L'importance de soigner l'information donnée aux parents.



3. Évaluation des apprentissages d'un élève ayant des besoins éducatifs particuliers

Dans la première version du guide, cette partie abordait la prise en compte de situations d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans la partie théorique. Dans la version 13, un nouveau chapitre est dédié à cette thématique avec des exemples concrets d'adaptations de l'évaluation.

4. Ajouts

Un chapitre mentionnant les outils à disposition du corps enseignant a été ajouté, ainsi qu'un glossaire définissant des termes utilisés dans le guide et des références bibliographiques. Une annexe devrait encore venir compléter le tout en apportant des recommandations concernant l'évaluation sommative.

3.3 Reprise du guide pour en faire une version générique

En parallèle de l'élaboration du guide, le groupe de pilotage-Évaluation propose l'organisation d'une formation continue pour l'ensemble du corps enseignant, de la 1^e à la 11^e année de la scolarité obligatoire. C'est ainsi qu'à partir de 2021, la formation continue *EDASCOL - mieux évaluer pour mieux apprendre* a été déployée. Cette formation d'envergure exceptionnelle a pour but de permettre à l'ensemble des actrices et acteurs de l'école obligatoire de partager une même représentation de l'évaluation dans ce qu'elle peut apporter de positif à l'élève en termes d'engagement dans ses apprentissages, d'autonomie, de motivation, et de confiance en soi. De ce fait, un groupe de coordination EDASCOL (ci-après, GCO) a été mis sur pied pour assurer la mise en place et le suivi de cette formation. Il est composé des co-auteurs de cet article, d'un chef de service adjoint (SEO), et du responsable du projet de formation continue EDASCOL (HEP-BEJUNE).¹⁰

Les membres de ce groupe ont considéré judicieux de lancer la formation continue avec un texte fondateur posant les principes de l'évaluation. Ayant pris connaissance des différents documents existant dans le canton, le responsable de la formation émet l'idée que, moyennant quelques modifications, le contenu de la première partie du guide pouvait devenir un document destiné à l'ensemble du corps enseignant. Son contenu serait présenté et travaillé durant la formation EDASCOL. Cette proposition est amendée en séance du groupe de pilotage-Évaluation, puis validée par la cheffe de département.

3.4 Rédaction en groupe des LDE

Les détails du contenu des LDE sont discutés au sein du GCO. Tout d'abord, un préambule de la cheffe du Département est rédigé dans le but de rendre visible ce qui relève d'une volonté politique. Après consolidation du contenu principal des LDE, ce dernier est amendé en séance avec la cheffe de département. Ce préambule est suivi d'un cadre général décrivant le contexte ayant déjà généré des changements des règlements (voir point 1.1) et nécessitant la poursuite des réflexions. Au niveau du contenu, la matière a été revue pour être présentée de manière plus synthétique. Le GCO a retenu les éléments essentiels pour chacune des thématiques abordées, notamment :

- L'intitulé de certaines parties ;

¹⁰ Raphaël Lehmann, co-auteur de cet article.



- Certains éléments ont été rendus plus visibles, soit par une mise en page graphique, soit en leur accordant une place dédiée dans le document ;
- Le glossaire et les références bibliographiques ont été réduits à l'essentiel ;
- Le chapitre dédié aux outils pour les enseignant·es a été remplacé par une quatrième de couverture renvoyant vers les ressources disponibles en ligne au moyen de QR codes ;
- Un index a été ajouté ;
- Les exemples prévus pour la 2^e partie du guide seront publiés sur le [blog-Évaluation](#).

3.5 Processus de validation

Le document LDE et son contenu ont été soumis à différentes instances pour validation sur une période d'une demi-année. Outre le groupe de pilotage-Évaluation et la cheffe de département pour l'aspect politique, le cercle des personnes associées à cette étape s'est élargi à l'interne et à l'externe du SEO. Les LDE ayant pour objectif de soutenir l'harmonisation des pratiques évaluatives dans le canton, il était indispensable d'ouvrir la consultation à d'autres groupes de travail ou spécialistes du domaine de l'évaluation. Le groupe de coordination a ainsi pu bénéficier de l'expertise d'un ensemble de personnes internes au SEO et externes.

À l'interne du SEO :

- Les membres du colloque pédagogique ;
- Trois enseignant·es du cycle 3, chargé·es de mission de disciplines différentes ;
- Trois enseignantes animatrices-Évaluation.¹¹

À l'externe :

- Quatre enseignantes des années 1 à 8 de la scolarité ;
- La professeure de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, experte du domaine ;
- La professeure en charge du domaine « Apprentissage et évaluation » à la HEP-BEJUNE ;
- Une collaboratrice scientifique active au sein de l'unité de recherche « Enseignement, apprentissage et pratiques évaluatives » à l'IRD.

Les commentaires et demandes de modification ont été analysées par le GCO et prises en compte dans la mesure où elles clarifiaient le propos et/ou la terminologie tout en conservant à l'esprit la volonté d'en faire un document générique.

3.6 Édition

Une fois le contenu stabilisé, certaines questions ont émergé concernant la forme du document plutôt que le fond. Cela s'est traduit tant dans le langage utilisé que dans la mise en page de la version définitive.

¹¹ Le groupe des animatrices-Évaluation est constitué d'enseignantes animant des ateliers d'évaluation dans les centres scolaires auprès de leurs pairs des cycles 1 et 2.



Conçu à l'origine comme un guide pratique pour le corps enseignant, le document a évolué vers un cadre général pour l'évaluation dépourvu d'exemples. Il a donc acquis un statut différent. Le titre se devait donc de refléter ce changement de point de vue. Puisque les LDE posent le cadre cantonal en matière d'évaluation, il était tout à fait logique de remettre le choix dans les mains de la cheffe de département. Sur proposition du GCO, elle a choisi de l'intituler « Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves ». Le terme de « politique évaluative », envisagé à un stade antérieur des réflexions, a été écarté étant donné la connotation négative qu'il revêt souvent dans le milieu enseignant et l'éloignement des pratiques qu'il incarne.

Le processus de relecture a aussi mis en lumière la nécessité d'harmoniser les termes utilisés pour désigner les fonctions et démarches de l'évaluation tout au long du document. Ainsi, le GCO a choisi de parler d'évaluation pour soutenir les apprentissages dans la lignée des travaux en *Assessment for Learning* (AfL), réservant l'appellation « formative » et « formatrice » à l'utilisation que peut en faire l'enseignant·e pour aménager son enseignement et renseigner l'élève sur ses apprentissages. De ce fait, l'évaluation pour *soutenir les apprentissages* en tant que fonction, a remplacé le terme *régulation* utilisé par De Ketele. Une autre précision d'importance a consisté à spécifier que l'évaluation porte sur les apprentissages de l'élève, et non sur l'élève lui-même, dans l'esprit des cinq axes de la politique évaluative.

Les LDE ont pu bénéficier d'une grande liberté pour la mise en page bien que revêtant un statut officiel, à l'inverse d'autres types de documents officiels dont la forme est imposée et codifiée (bases légales, directives, ...), les rendant immédiatement reconnaissables en tant que telles. Devant servir à la fois de cadre cantonal et de base à la formation EDASCOL, ce document cristallisait de grands enjeux aux yeux du GCO, raison pour laquelle il fut tout de suite envisagé d'en faire un objet valorisant le contenu en lui donnant une identité visuelle forte. Ainsi, les LDE ont pris la forme d'une brochure éditée à 3000 exemplaires sur papier blanc légèrement cartonné. Plutôt que d'illustrer le contenu par des images qui posent systématiquement la question de la représentativité des personnes, toute liberté a été donnée à la graphiste d'ajouter des éléments visuels et de moduler la mise en page en fonction du contenu. Ainsi, le parti a été pris d'exploiter la double-page pour certains contenus. Pour unifier l'ensemble et créer une identité visuelle forte, le document a été travaillé en bichromie, dans un bleu Pantone qui rassemble.

Une fois éditées, les LCD ont été accueillies avec beaucoup de satisfaction par les membres du GCO. Finalement, et après de nombreux mois d'échanges entre partenaires de l'école, un contenu écrit décrivant les lignes directrices cantonales pour l'évaluation des apprentissages des élèves est matérialisé. Dès à présent, ce contenu est une référence lors de toute nouvelle réflexion ou élaboration de documents concernant l'évaluation.

3.7 Diffusion des LDE

La diffusion du document s'est faite en plusieurs temps et par plusieurs canaux. Pièce stratégique du projet EDASCOL, il sert d'abord de support pour le module d'introduction à la formation. La présentation du contenu des LDE prendra la forme d'un *escape game*, imaginé spécialement pour l'occasion et proposé avant le lancement de la formation aux cadres de l'enseignement, aux enseignant·es mandaté·es par le SEO et aux directions d'école, tous cycles confondus. De par leur fonction, ces personnes font référence auprès du corps enseignant et sont donc les premiers relais des LDE sur le terrain. Une version adaptée du module, mais toujours basée sur les LDE, est ensuite dispensée aux



enseignant·es dans le cadre de leur formation continue. Dans les deux cas, la brochure est remise aux participant·es au début du jeu pour les amener à prendre connaissance de son contenu de manière ludique. Des moments d'échange permettent de s'approprier les lignes directrices de manière plus approfondie.

Parallèlement, les LDE sont présentées en conférence de presse de rentrée (août 2022) par la nouvelle cheffe de département qui en fait un point central de sa communication, donnant ainsi publiquement son appui au projet de repositionnement de l'évaluation dans le canton. Elles sont ensuite publiées en ligne sur le portail pédagogique de l'enseignement obligatoire rpn.ch et sur le blog évaluation, les rendant accessibles au plus grand nombre.

Dans un souci de verticalité, la brochure est aussi distribuée aux formatrices et formateurs de la HEP-BEJUNE. Elle a aussi été diffusée pour information dans le cadre de commissions intercantionales abordant les questions d'évaluation.

4. Facteurs de développement

Le projet a pu s'appuyer dès le départ sur des structures déjà existantes, qu'il s'agisse du groupe de pilotage et de ses sous-groupes ou de la collaboration bien établie avec la haute école pédagogique. Tous les partenaires de l'école – directions d'école, syndicats professionnels, administration cantonale et institution de formation – y sont représentés pour traiter les questions d'évaluation. À l'interne du SEO, les compétences de toutes les personnes impliquées dans le domaine de l'évaluation ou du graphisme ont aussi été mobilisées. Le soutien politique accordé au projet s'est traduit par l'attribution de ressources financières non seulement pour l'impression du document au format papier, mais aussi pour la mise sur pied de la formation EDASCOL et d'un réseau d'enseignant·es référent·es pour l'accompagnement des enseignant·es.

4.1 Les difficultés et obstacles rencontrés

Comme dans tout projet impliquant une multitude de partenaires, la diversité des points de vue amène invariablement son lot de négociations pour réussir à concilier des représentations parfois très opposées. Le processus de rédaction des LDE s'en est trouvé ralenti, les enjeux étant différents selon les fonctions occupées par les partenaires réunis autour de la question. À cela est parfois venu s'ajouter une difficulté à s'extraire de la réalité immédiate de leur fonction pour penser un document générique applicable au niveau cantonal.

De manière plus générale, il a fallu composer avec les différents niveaux de compétences en évaluation des personnes impliquées, tant au niveau de la rédaction du document que du processus de validation du contenu. Le besoin de trouver un vocabulaire commun s'est donc fait sentir dès le départ, avec, en ligne de mire, un choix à faire parmi les différentes références et terminologies utilisées. La polysémie du mot « évaluation », souvent utilisé comme métonymie pour un travail écrit à visée certificative, a mis en évidence la nécessité de clarifier ce terme pour diversifier les formes que l'évaluation peut prendre. Clarifier les termes a pris énormément de temps mais cela a permis de prendre conscience que les démarches évaluatives peuvent servir au suivi des apprentissages pour mieux apprendre. Ainsi, les personnes impliquées ont perçu le potentiel pédagogique de l'évaluation. Cela a



aussi permis de différencier les moments de l'évaluation permettant de prendre des décisions pédagogiques (tout au long du cycle) des moments permettant de prendre des décisions administratives (à la fin d'un cycle). De plus, les personnes concernées se sont rendues compte qu'au cycle 3, il est demandé de certifier les apprentissages de l'élève de manière sommative chaque année, alors qu'il n'y a pas de niveau d'acquisition attendu en fin de 9^e et de 10^e année.

La situation particulière du cycle 3, évoquée au chapitre 2, et le statut particulier de la 8^e année sont sources de résistance au changement, contrairement à la culture évaluative développée dans les années 1 à 7 qui s'inscrit déjà dans les lignes proposées au niveau cantonal.

4.2 Les éléments facilitateurs

La volonté politique marquée pour le projet général visant une cohérence de l'évaluation tout au long de la scolarité obligatoire est sans aucun doute l'un des éléments importants ayant permis l'introduction des LDE. Le mandat cantonal donné en 2010 au groupe de pilotage-Évaluation est aussi considéré comme élément facilitateur dès lors que les membres de ce groupe ont toute légitimité pour réfléchir ensemble au développement de projets prenant en compte la spécificité de chaque cycle d'enseignement avant de les proposer à la cheffe du Département. Cette structure déjà existante s'appuie sur des collaborations déjà bien établies avec les directions d'école et les syndicats professionnels. De plus, comme la responsabilité de ce groupe incombe à une inspectrice de l'enseignement obligatoire, du fait de sa fonction, sa participation dans divers groupes de travail permet un alignement des réflexions entre eux.

La proposition du responsable de la formation HEP-BEJUNE de fonder la formation EDASCOL à partir du texte préparé initialement par le SG-Cy3 est également un élément primordial. Le fait d'intégrer le contenu des LDE dans la formation continue EDASCOL, dont le but premier est la construction d'une culture commune à l'évaluation, a permis d'apporter du sens à son introduction.

De plus, la participation des collaboratrices du SEO en charge de l'évaluation à différents groupes de réflexion intercantonaux, notamment au réseau IEAN et à la COMEPRO¹², nourrit et conforte les développements entrepris à Neuchâtel pour une évaluation soutien des apprentissages.

Par ailleurs, la mise en place d'un réseau d'enseignant·es référent·es EDASCOL pour accompagner le changement et comme interlocutrices et interlocuteurs privilégiés (*go-between*) entre le service de l'enseignement, la HEP-BEJUNE, les directions et le corps enseignant permet d'être proactifs face aux questions et commentaires relayés afin d'y apporter rapidement des réponses.

Finalement, une grande liberté d'action a été donnée au GCO pour finaliser la rédaction du document LDE, sa mise en forme et sa distribution.

¹² Commission pour les épreuves romandes communes.



5. Conclusion

Le projet d'écriture des LDE s'est appuyé sur des groupes de travail existants et des collaborations établies avec différentes instances (syndicats, directions, HEP-BEJUNE). Le processus a été long, les débats riches et multiples.

Les LDE ont été introduites lors de la formation continue EDASCOL. Dans ces conditions particulières, une forme d'émancipation des pratiques évaluatives visant à mieux soutenir les apprentissages des élèves a pu être observée par le GCO. Par exemple, des enseignant-es du cycle 3 réuni-es en petits groupes, présentent leurs manières d'évaluer des progressions des apprentissages.

Cependant, se référer à ce document de manière systématique n'est pas encore garanti sur le long terme. Afin d'éviter qu'il ne termine au fond d'un tiroir, il est important de prendre en compte les apports de chaque personne impliquée dans le projet, leur fonction mettant en évidence les incidences des propositions. En effet, les échanges rendent visible ce qu'il reste encore à développer afin que les démarches évaluatives des enseignant-es puissent être en adéquation avec les principes de la politique cantonale décrits dans les LDE, notamment :

- Prévoir une dynamique de formation « en continu » dans les établissements pour que les enseignant-es poursuivent leurs réflexions sur des thématiques liées à l'évaluation ;
- Revoir les règlements cantonaux, notamment ceux de la 8^e à la 11^e année pour les aligner à la structure du PER en prenant en compte la notion de cycle et celle d'évaluation pour soutenir les apprentissages ;
- Mentionner les LDE dans les textes réglementaires pour qu'elles deviennent une référence légale ;
- Poursuivre le développement du blog-Évaluation avec l'ajout d'exemples de tâches évaluatives, accompagnées de grilles critériées, ainsi que des articles scientifiques ;
- Développer les outils destinés aux enseignant-es favorisant l'évaluation pour soutenir les apprentissages ;
- Déployer l'usage de portfolios pour recueillir des productions de l'élève rendant visibles des progressions d'apprentissage.

D'autre part, le contenu des LDE est amené à évoluer en fonction de l'état de la science, il s'agira de suivre ce processus avec une mise à jour régulière. Par ailleurs, la volonté cantonale est celle d'enrichir « la collection LDE » par des documents ayant une même ligne graphique sur diverses thématiques liées à l'évaluation, par exemple, sur l'évaluation critériée en lien avec le contenu du PER, sur l'auto-évaluation et sur la rétroaction donnée à l'élève.

Références

- CIIP (2003). *Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relative aux finalités et objectifs de l'École publique du 30 janvier 2003*. <https://www.ciip.ch/FileDownload/Get/148>
- De Ketele, J.-M. (2010). Ne pas se tromper d'évaluation. *Revue française de linguistique appliquée*, 1(15), 25-37. <https://doi.org/10.3917/rfla.151.0025>
- Gouvernement du Québec - Ministère de l'Éducation (2003). *Politique d'évaluation des apprentissages*.



http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/13-4602-03.pdf

Petignat, P., & Droz Giglio, C. (2016). La Co-construction d'une démarche évaluative au premier cycle primaire. In L. Mottier Lopez & W. Tessaro (Ed) *Le jugement professionnel, au cœur de l'évaluation et de la régulation des apprentissages* (pp. 313-335). Peter Lang

Roegiers, X. (2010). *L'école et l'évaluation. Des situations complexes pour évaluer les acquis des élèves*. De Boeck. <https://doi.org/10.3917/dbu.roegis.2010.01>

Remerciements

Nous remercions chaleureusement les membres du réseau IEAN-CH, qui tout au long de l'écriture de cet article nous ont soutenu·es par leur engagement professionnel, leur disponibilité et leurs relectures bienveillantes. Nous remercions également toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la création des *Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves*.

Christiane Droz Giglio

Inspectrice de l'enseignement obligatoire dans le canton de Neuchâtel, elle a en charge plusieurs dossiers, dont celui de l'évaluation des apprentissages des élèves. Elle développe ce sujet avec des enseignant·es, des responsables de l'éducation, des parents d'élèves et des chercheur·ses.

Annick Challet Jeanneret

Collaboratrice scientifique en charge du domaine de la mesure au SEO, elle s'occupe principalement d'évaluations externes et développe des ressources évaluatives en collaboration avec des enseignant·es du cycle 3.

Kim Desaules

Enseignante au degré primaire de la scolarité obligatoire et chargée de projets pour l'évaluation au sein du SEO, elle est convaincue par les travaux et la réflexion menée sur l'évaluation et reste sensible à l'impact que cette dernière peut avoir sur la scolarité des élèves.

Raphaël Lehmann

Chargé d'enseignement à la HEP-BEJUNE, il met son expertise sur la forme scolaire et l'évaluation des apprentissages au service des enseignant·es en formation. Ses recherches portent sur la sémiologie de l'activité éducative.

